

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 15	<b>Séance du 27 novembre 2020</b>
<b>Présents :</b> 13	<b>Sont présents:</b> Hélène NIRASCOU, Franck AIME, Georgette BIELLE, Wally ARMAND, Daniel BON, Yvette BON, Charles GALEY, Marie-Claude GILLES, Hervé TEFFOT, Philippe JOUANETON, Alexandra PASQUIER, Emmanuel RIEU-CASTAING, Laurent TESSIER
<b>Votants:</b> 15	<b>Représentés:</b> Marie-Christine LEROUX par Alexandra PASQUIER, Guillaume PUJOL par Georgette BIELLE
	<b>Secrétaire de séance:</b> Emmanuel RIEU-CASTAING

---

### Ordre du jour :

- *Approbation des comptes rendus du 13/07/2020, du 30/07/2020, du 29/08/2020 et du 23/10/2020*
- Désignation des délégués aux Associations Foncières Pastorales - "SEIX - ESBINTS", "SEIX - CAPVERT"
- Modification Cahier des Charges de l'Opération Façades
- Information et désignation au comité de suivi d'exploitation d'Estours
- Signature convention de participation à l'entretien de la voie communale N°2 de seix du Hameau de Moulin-Lauga à Estours dans le cadre de l' exploitation d'une carrière de marbre
- Approbation convention d'occupation du domaine public "cabanon" - restaurant "LA GOURMANDINE"
- Cession du Bâtiment de l'Office de Tourisme de seix à l'Office de Tourisme Couserans Pyrénées
- Exonération partielle taxe foncière d'un meublé de tourisme
- Décisions Modificatives budgets LES LANNES
- Décisions Modificatives budgets MHS
- Décisions Modificatives budgets COMMUNE
- Questions et informations diverses

### Délibérations du conseil:

#### **Objet: Modification de l'ordre du jour - DE\_2020\_102**

Madame le Maire rappelle que la convocation au Conseil Municipal du 27 novembre 2020 ne comportait pas les points suivants :

- Réduction du titre n°159 - convention entre le Département, la Commune et le Collège relative à l'utilisation par les collégiens des équipements sportifs de la Commune de Seix pour l'année 2019-2020
- Vente de terrains "Campagne d'en Bas"

Madame le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont été informés sur la proposition de modification de l'ordre du jour en ajoutant ces points.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que ces points soient ajoutés à l'ordre du jour et que le conseil puisse délibérer en pleine connaissance de cause.

OUI l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de modifier l'ordre du jour en rajoutant les points suivants :

- Réduction du titre n°159 - convention entre le Département, la Commune et le Collège relative à l'utilisation par les collégiens des équipements sportifs de la Commune de Seix pour l'année 2019-2020
- Vente de terrains "Campagne d'en Bas"

**Vote: POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Objet: Désignation des délégués aux Associations Foncières Pastorales - "SEIX-ESBINTS", "SEIX-CAPVERT" - DE\_2020\_103**

Considérant qu'un délégué titulaire de la Commune doit être désigné, pour représenter la Commune au sein des Associations Foncières Pastorales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DESIGNE :**

– BIELLE Georgette et BON Daniel en qualité de délégués à L'Association Foncière pastorale **SEIX-ESBINTZ**.

**POUR : 15                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

– GILLES Marie et AIME Franck en qualité de délégués à L'Association Foncière pastorale **SEIX-CAPVERT**.

**POUR : 15                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**Vote: POUR : 15                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**Objet: Modification du Cahier des Charges de l'Opération Façades - DE\_2020\_104**

Par délibération en date du 23 janvier 2004 et du 25 janvier 2013 avait été décidé la mise en place de mesures et d'aides afin de favoriser des créations de logements et des opérations de rénovation.

*\* une aide financière d'un montant de 760 € pour l'étude d'un projet de rénovation mené à son terme, et réduite à 150 € si le projet est abandonné après l'étude.*

Cette aide se fera dans le cadre d'une **enveloppe budgétaire s'élevant à 8 000 €**.

*\* une aide financière pour la rénovation de façades dans les limites d'un périmètre géographique déterminé.*

Cette aide sera de 20 % du montant des travaux, l'aide étant plafonnée à 2 000 € par le Conseil Municipal.

Cette aide se fera également dans le cadre d'une **enveloppe budgétaire s'élevant à 23 000 €**.

Par délibération en date du 3 février 2017 il a été confirmé l'application de ces mesures, sur les zones UA et UB du POS, selon le cadre et les modalités définies ci-dessus.

Il y a lieu de revoir les termes du cahier des charges, le périmètre concerné était couvert par le Plan d'Occupation des Sols qui n'existe plus désormais.

OUÏ l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

– **DECIDE** l'application de ces mesures, selon le cadre et les modalités définies ci-dessus,

– **DEMANDE** que soit revu le périmètre d'application, conformément au plan joint.

– **DONNE** pouvoir pour signer tout document relatif à ce dossier.

**Vote: POUR : 15                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**Objet: Information et désignation au comité de suivi d'exploitation d'Estours - DE\_2020\_105**

Madame Le Maire expose que conformément à l'article 30 de l'arrêté préfectoral du 9 février 2015, autorisant la Sté MARBLE STONE PYRENEES à exploiter une carrière de marbre à Seix, au lieu-dit « Estours », l'exploitant s'engage à mettre en place une commission locale de concertation et de suivi, composée de représentants de la Sté MARBLE STONE PYRENEES, de représentants de la municipalité de Seix, de représentants de riverains. Il pourra y être associé des représentants d'associations de protection de l'environnement. Cette commission se réunira à l'initiative de l'exploitant, une fois par an dans le mois qui suit la fin de la campagne d'extraction, dans les bureaux de la mairie de Seix.

Il y a lieu de mettre en place la commission communale de concertation au sein du comité de suivi d'exploitation d'Estours.

OUI l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
- **DESIGNE** BON Daniel, JOUANETON Philippe, TEFFOT Hervé, GALEY Charles, BIELLE Georgette et NIRASCOU Hélène comme membres de la commission communale de concertation au sein du comité de suivi d'exploitation d'Estours.

**Vote:** POUR : 15      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**Objet : Signature convention de participation à l'entretien de la voie communale N°2 de seix du Hameau de Moulin-Lauga à Estours dans le cadre de l'exploitation d'une carrière de marbre**

Point reporté

**Objet : Approbation convention d'occupation du domaine public "cabanon" - restaurant "LA GOURMANDINE »**

Point reporté

**Objet: Vente de terrain "Campagne d'en Bas - DE\_2020\_106**

**Madame le maire**

- indique que Monsieur et Madame Pascal BARRAU sont intéressés par l'acquisition des parcelles Section A N° 1560 (2a85ca) - N° 1562 (3a15ca) d'une contenance totale de 6a00ca, qui font parties du domaine privé communal.

- précise que tous les frais sont à la charge de l'acquéreur en vertu de l'article 1593 du code civil

- propose un prix de 18 000 € (soit 30€/m²) pour l'acquisition des parcelles Section A N° 1560 et N° 1562

- précise que l'aliénation des parcelles Section A N° 1560 et N° 1562 qui appartiennent à la commune depuis très longtemps relève du seul exercice de sa propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif et qu'il s'agit uniquement d'une opération de gestion du patrimoine communal, sans valorisation du terrain avant sa vente. Ainsi la commune n'a pas la qualité d'être assujettie à la TVA pour cette vente qui ne sera donc pas soumise à la TVA.

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE** de procéder à la vente des différentes parcelles aux conditions et prix indiquées ci-dessus.

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Vote:** POUR : 15      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**Objet: Réduction de titre - Convention utilisation structures sportives - DE\_2020\_107**

Madame Le Maire rappelle les termes de l'avenant n°2 à la convention entre le Département, la Commune et le Collège relative à l'utilisation par les collégiens des équipements sportifs de la Commune de Seix pour l'année 2019-2020.

Madame Le Maire expose qu'un titre de recette a été émis à l'encontre du Département pour un montant de 13 290.00 € relatif à cette utilisation, sans tenir compte de la période de confinement du 17 mars 2020 au 10 mai 2020.

Suite à la non utilisation des ces structures, une réduction du titre doit être effectuée pour un montant de 3 165.00 €.

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder à la réduction du titre n° 159 – bordereau 31 du budget communal, pour un montant de 3 165.00 €.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Vote:** POUR : 0      CONTRE : 15      ABSTENTION : 0

**Objet : Exonération partielle taxe foncière d'un meublé de tourisme**

Point reporté

**Objet: Décision modificative n°1 - budget commune - DE\_2020\_108**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

21318	Autres bâtiments publics	-11871.31
2041642	IC : Bâtiments, installations	11871.31
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Vote: POUR : 15          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0**

**Objet: Décision modificative N°1 - budget maison du haut-salat - DE\_2020\_109**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

21318	Autres bâtiments publics	5552.79
2184	Mobilier	72.94
238	Avances versées commandes immo. incorp.	6245.64
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	
<b>TOTAL :</b>		<b>11871.37</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Vote: POUR : 15          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0**

**QUESTIONS DIVERSES**

- Demande de Monsieur Francis PILOT : échange du domaine public contre entretien et poulailler (*Avis contre*)
- Pétition des parents d'élèves contre le masque à l'école. Demande d'abroger l'obligation du port du masque. (*Il y a lieu d'appliquer les dispositifs sanitaires de l'Etat*).
- Lecture de la pétition pour le maintien du bureau de vote Faup-Capvert
- Marché de Noël le 19/12/2020 + illuminations et Père-Noël  
Couvre-feu à 21h – Arrêt à 20h. Pas de restauration
- Cantine : les travaux avancent (*Les enfants de ma maternelle devraient être accueillis au mois de mars*)
- Défibrillateurs : *il serait souhaitable d'installer un défibrillateur dans chaque hameau*